

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

123^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 19 novembre 2019 à 19 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Madame Roxanne Thibeault, présidente.

Les commissaires suivants :

Monsieur Sylvain Beaulieu	Madame Nancy Verreault, vice-présidente
Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily	Madame Mélanie Gagnon, commissaire-parent (primaire)
Madame Marjolaine Girard	Madame Patricia Brassard, commissaire-parent (secondaire)
Madame Johanne Morissette	Madame Nathalie Déry, commissaire-parent (EHDAA)
Madame Nathalie Savard	
Madame Édith Vaillancourt	

Sont également présentes : madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Est absente la personne suivante : monsieur Étienne Lavoie, commissaire.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour : acceptation

CC191119-01 Sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance. Cependant, le point 4.5 : École Du Bon Conseil – demande de réinstaurer le transport du midi, sera traité au début des objets de décision.

1.2 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation

CC191119-02 Sur proposition de madame Nathalie Déry, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 (121^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

1.3 Procès-verbal (dépôt)

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 septembre 2019 (119^e réunion) est déposé.

2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

4. OBJETS DE DÉCISIONS

4.1 Orientations budgétaires 2020-2021

Considérant que le conseil des commissaires adopte des orientations budgétaires qui devront être priorisées lors de la préparation des prévisions budgétaires 2020-2021;

CC191119-03

Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité, d'adopter les orientations budgétaires suivantes pour la préparation du budget 2020-2021 :

- Soutenir la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite qui cible les enjeux et défis suivants :
 - la réussite éducative de tous nos élèves;
 - des milieux de vie et d'apprentissage innovants, bienveillants, accueillants et sécuritaires;
 - l'engagement et la mobilisation des acteurs, de la communauté et des partenaires.
- soutenir les établissements dans la mise en œuvre de leur projet éducatif;
- soutenir les programmes ouverts des écoles tels que définis dans la Politique d'admission et d'inscription des élèves;
- soutenir le développement de la formation professionnelle notamment en ce qui concerne l'offre de services en alternance travail étude et la formation en ligne;
- soutenir la mise en œuvre de stratégies diversifiées favorisant l'attraction et la rétention de personnel qualifié dans un contexte de rareté de main-d'œuvre;
- assurer la qualité des services rendus aux élèves jeunes et adultes dans l'ensemble des établissements;
- assurer le maintien de l'état physique des immeubles appartenant à la Commission scolaire;
- viser à atteindre et maintenir l'équilibre du budget de l'enseignement et de l'adaptation scolaire en formation générale des jeunes (organisation scolaire);
- viser à atteindre et maintenir l'équilibre du budget des centres de formation qui font face depuis quelques années à une baisse de clientèle ;
- maintenir l'équilibre du budget du transport scolaire ;
- mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière d'éducation pour les commissions scolaires;

- assurer la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur ;
- assurer la qualité des services administratifs rendus aux établissements, aux services et à la communauté;
- appuyer différents projets de concertation régionale (Recherches-actions, ententes spécifiques, collaboration scolaire - municipale, etc.);
- viser l'atteinte de l'équilibre budgétaire en utilisant au besoin le surplus accumulé disponible au 30 juin 2019 se chiffrant à 1 000 914 \$ jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MEES;
- poursuivre les démarches de sensibilisation auprès du MEES afin d'être soutenu dans le financement des besoins locaux (anciennement le calcul du produit maximal de la taxe) et envisager, le cas échéant la possibilité de demander au MEES l'autorisation d'adopter un budget déficitaire.

4.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles : projet pour consultation

Considérant l'analyse des besoins au niveau des écoles et centres de la Commission scolaire en fonction, entre autres, des prévisions d'effectifs scolaires, des règles de formation des groupes, des paramètres de financement des groupes, du nombre de locaux nécessaires selon les besoins pédagogiques, de la disponibilité des locaux dans chacun des immeubles concernés et de la capacité d'accueil calculée par le MEES;

Considérant le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 (PTRDI) soumis au conseil des commissaires;

Considérant qu'avant son adoption, le PTRDI doit être soumis en consultation auprès des instances suivantes :

- municipalités comprises entièrement ou en partie dans le territoire de la Commission scolaire;
- MRC Lac-Saint-Jean-Est;
- comité de parents de la Commission scolaire.

CC191119-04

Sur la proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire 2020-2023 et de soumettre ce plan à la consultation des instances suivantes :
 - municipalités comprises entièrement ou en partie dans le territoire de la Commission scolaire;
 - MRC Lac-Saint-Jean-Est;
 - comité de parents de la Commission scolaire.
- que le retour des consultations soit prévu pour le 10 janvier 2020.

4.3 **Amendements à la Politique d'admission et d'inscription des élèves (secteur des jeunes) (critères d'inscription des élèves) : projet pour consultation**

Considérant la Politique d'admission et d'inscription des élèves (jeunes) actuellement en vigueur;

Considérant que dans tous les secteurs, la capacité d'accueil des écoles est suffisante pour accueillir les élèves de leur bassin;

Considérant qu'il a lieu, entre autres, d'apporter des amendements aux paragraphes 5.3, 8.2, 8.2.1, 8.2.2, 8.2.3, 8.2.4 et 8.2.5 de la Politique afin d'apporter un changement de vocabulaire pour certains parcours en lien avec la notion de projet pédagogique particulier qui est maintenant définie dans la Loi sur l'instruction publique;

Considérant qu'il y a lieu, entre autres, de préciser les conditions de choix d'école lors de nouvelles inscriptions après la date limite (art. 5.6 LIP);

Considérant le projet de la politique amendée soumis au conseil des commissaires pour examen et approbation;

Considérant les consultations prévues à la Loi sur l'instruction publique et à la convention collective du syndicat de l'enseignement;

CC191119-05

Sur la proposition de madame Édith Vaillancourt, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le projet amendé de la Politique d'admission et d'inscription des élèves (secteur des jeunes) comme déposé;
- de soumettre ce projet de politique au comité de parents conformément à l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique et au syndicat de l'enseignement conformément à l'article 244 de cette loi;
- que le retour de consultation se fasse au plus tard le 10 janvier 2020.

4.4 **Politique culturelle**

Considérant que la Politique culturelle de la commission scolaire devait être révisée pour tenir compte de la réalité d'aujourd'hui;

Considérant le projet de la Politique culturelle amendée soumis au conseil des commissaires pour examen et approbation;

Considérant que ce projet a tenu compte des besoins des écoles, des centres et du milieu;

CC191119-06

Sur la proposition de madame Andrée Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de Politique culturelle comme présenté.

4.5 École Du Bon Conseil : demande de réinstaurer le transport du midi

Considérant que depuis l'année scolaire 2017-2018, le service de transport du midi à l'école Du Bon Conseil d'Hébertville-Station a été aboli;

Considérant que cette décision faisait suite à une orientation prise par le conseil des commissaires à compter de l'année scolaire 2013-2014 de cesser le service du transport du midi pour les circuits avec très peu d'élèves à bord du véhicule et un déficit financier important;

Considérant que l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'une commission scolaire, qu'elle organise ou non le transport du midi, doit offrir un service de surveillance pour les élèves qui demeurent à l'école et qu'à cet égard, la Commission scolaire a mis en place des services de garde dans toutes les écoles primaires;

Considérant que l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que si la commission scolaire choisit d'organiser un service de transport le midi, elle peut en réclamer le coût aux usagers;

Considérant que pour l'année 2016-2017, seulement 7 élèves de l'école Du Bon Conseil étaient inscrits au service du transport du midi;

Considérant que quelques familles ayant des enfants fréquentant cette école demandent qu'un service de transport du midi à cette école soit réinstauré;

Considérant que lors de la séance publique du conseil des commissaires du 15 octobre 2019, deux représentants de ces familles ont déposé une demande formelle selon laquelle les parents d'au moins 11 enfants en 2019-2020, 15 enfants en 2020-2021 et 18 enfants en 2021-2022 pourraient être inscrits au service;

Considérant que dans cette demande, les parents mentionnent qu'ils seraient prêts à payer le coût réel du service pour pouvoir en bénéficier;

Considérant l'analyse de la situation qui a été faite par le Service du transport;

Considérant que les abolitions de services qui ont eu lieu depuis l'année scolaire 2013-2014 (plus de 15 circuits) ont réduit le déficit financier du service du transport du midi, mais que ce service est encore déficitaire;

Considérant que le service du transport du midi n'est pas financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que l'orientation du conseil des commissaires est que ce service doit viser l'autofinancement;

Considérant qu'à chaque année, les circuits toujours en place sont analysés dans un objectif de saine gestion des ressources de la Commission scolaire et afin de prioriser les services pédagogiques aux élèves;

Considérant que selon les données de l'année 2018-2019, le coût d'un véhicule pour le transport du midi s'élève en moyenne à 10 843 \$ et que pour qu'un circuit s'autofinance, 38 inscriptions à un tarif individuel de 285 \$ seraient nécessaires;

Considérant qu'avec 11 élèves à bord pour l'année 2019-2020, la tarification devrait être de 985 \$ par élève pour que le circuit s'autofinance;

Considérant l'iniquité qui résulterait d'un tel tarif pour les parents de l'école Du Bon Conseil en comparaison avec le tarif exigé pour les autres circuits encore offerts;

Considérant l'importance pour la Commission scolaire que le service du transport qu'elle met en place dans certains secteurs demeure accessible pour l'ensemble des parents qui y ont droit et qu'il ne soit donc pas trop onéreux;

Considérant que le conseil des commissaires est sensible à la demande des parents, mais qu'il se doit de maintenir l'orientation prise dans l'objectif d'une gestion saine et équitable des ressources la Commission scolaire, de l'accessibilité au service du transport lorsqu'il est offert et afin de prioriser les services pédagogiques aux élèves, d'autant plus que la Commission scolaire est aux prises, depuis quelques années, avec un déficit de financement très important en raison des règles ministérielles en vigueur;

CC191119-07

Sur la proposition de madame Nathalie Savard, douze commissaires sont en accord et un commissaire est contre. En conséquence, il est résolu à la majorité de refuser la demande pour la réinstauration du service du transport du midi à l'école Du Bon Conseil d'Hébertville-Station.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

6. CORRESPONDANCE

6.1 Civix-Québec : participation au Vote étudiant Canada 2019

Dépôt de la lettre de Civix-Québec, félicitant la Commission scolaire pour la participation de 894 jeunes provenant de deux écoles au Vote étudiant Canada 2019. Le Vote étudiant Canada 2019 est un programme pédagogique d'élections parallèles visant à soutenir l'éducation civique à travers des ressources pédagogiques et des outils fournis aux enseignants.

7. INFORMATION

Aucune

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CC191119-08 La séance est levée à 20 h 15 sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Roxanne Thibeault, présidente

Me Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et secrétaire générale